

Recommandations adressées par le CAD au gouvernement japonais

- Stratégie**
- Dans la mise en œuvre de sa Charte de l'APD, le Japon devrait faire ressortir le fait que l'objectif premier de son aide publique au développement (APD) est de contribuer au développement des pays bénéficiaires et veiller à ce que la poursuite d'intérêts nationaux étroits ne surpasse pas cet objectif.
- Volume**
- Le Japon devrait adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration garantissant la prise en compte systématique des questions transversales au lieu de traiter ces dernières comme des domaines d'intervention distincts, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, dans le cadre de l'effort déployé pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement.
 - Le Japon devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter le niveau de son APD à mesure que sa situation économique s'améliorera, en mobilisant pour ce faire le soutien massif du public.
 - Le Japon devrait tenir compte dans sa politique de prêt future des enseignements de son expérience passée, laquelle montre que prêter à des pays pauvres déjà endettés oblige ensuite à d'importantes opérations d'allègement de la dette.
 - Le Japon devrait envisager de préciser comment il entend cibler son action sur les pays pauvres, ou les populations pauvres à l'intérieur d'un pays.
 - Le Japon devrait s'appliquer à mieux équilibrer la répartition sectorielle de son aide, dans le respect des grandes orientations fournies dans la nouvelle Charte de l'APD, en investissant davantage dans les services de santé et d'éducation de base afin d'œuvrer à la réduction de la pauvreté.
- Cohérence des politiques**
- Le gouvernement japonais devrait faire paraître une déclaration montrant son attachement à la cohérence des politiques au service du développement et s'appliquer à sensibiliser le public à cette question.
 - Le gouvernement japonais devrait renforcer les capacités d'analyse des questions de cohérence des politiques au service du développement afin d'être mieux armé pour prendre des orientations stratégiques appropriées.
 - Le Japon devrait se doter d'un système de suivi des répercussions sociales, environnementales et au niveau de la gouvernance de l'investissement direct étranger et des accords de coopération économique régionale.

Gestion

- Le Japon devrait envisager d'organiser son système de coopération selon des axes géographiques, et non plus en fonction des instruments utilisés, ainsi que de créer des enveloppes budgétaires par pays. Il devrait généraliser ses efforts de décentralisation en étendant à d'autres pays les exercices pilotes menés en Tanzanie et au Viêt-nam, où l'accent a été mis sur l'utilisation d'équipes-pays et de stratégies-pays associant l'ensemble des acteurs japonais.
- Le ministère des Affaires étrangères devrait envisager de déléguer l'essentiel de la gestion des dons à l'Agence japonaise de coopération internationale afin de concentrer son énergie sur la stratégie, l'élaboration des politiques et la coordination du système d'aide.
- Un renforcement des effectifs travaillant dans le domaine de la coopération pour le développement est indispensable à l'échelle du système dans son ensemble, faute de quoi la décentralisation risque fort d'échouer. Il conviendrait d'élaborer une politique intégrée de gestion du personnel affecté à l'APD, associée à une analyse et une planification du volume des ressources humaines et de l'éventail des compétences.
- Le Japon devrait s'appliquer, en concertation avec le CAD, à trouver des moyens concrets de délier progressivement ses dons de la passation de contrats à des maîtres d'œuvre japonais, dans l'esprit de la Recommandation sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés.